

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

Rostumwandler

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Rostumwandler

Code du produit Aucun(e).

L'identifiant unique de formulation (UFI) P960-4053-WOO7-4NEJ

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Convertisseur de rouille

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise mofakult AG
Im Buchfeld 20
8500 Frauenfeld
Tel. +41 52 730 05 30
www.mofakult.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Info Suisse)

Date de révision 04.05.2023

Version GHS 1

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1B, H314
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1, H290

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H290: Peut être corrosif pour les métaux.
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P260: Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.
P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P406: Stocker dans un récipient en acier inoxydable résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

Acide phosphorique; acide orthophosphorique, No.-CAS 7664-38-2, No.-CE 231-633-2
Phosphoric acid, mixed esters with Bu alc. and ethylene glycol, No.-CAS 84962-20-9, No.-CE 284-716-0

Emballage

Fermeture de sécurité pour les enfants (EN 862).
Indication de danger détectable au toucher (EN/ISO 11683).

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Solution aqueuse d'acides organiques

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
Acide phosphorique; acide orthophosphorique	50% - 75%	Skin Corr. 1B H314 [Skin Corr. 1B H314: C ≥ 25 % Skin Irrit. 2 H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2 H319: 10 % ≤ C < 25 %]	No.-CAS: 7664-38-2 No.-CE: 231-633-2 No.-Index: 015-011-00-6
Phosphoric acid, mixed esters with Bu alc. and ethylene glycol	1% - 5%	Eye Dam. 1 H318, Met. Corr. 1 H290	No.-CAS: 84962-20-9 No.-CE: 284-716-0

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Provoque de graves brûlures. Nécrose. Effets aigus anticipés: Érythème. Sensation de brûlure superficielle. Vue brouillée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Pour les secouristes

Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Neutraliser avec du (de la, de l') poudre de chaux. Enlever mécaniquement; recouvrir le reste de matériau absorbant humide (par exemple, sciure de bois, liant chimique à base de silicate de calcium hydraté, sable). Après environ une heure de transfert dans un conteneur à déchets et ne pas sceller (dégagement de CO₂!). Gardez l'humidité dans un endroit sûr et ventilé pendant plusieurs jours. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE). Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Porter un équipement de protection individuel.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans le conteneur d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Acide phosphorique; acide orthophosphorique (CAS 7664-38-2)

Switzerland - Occupational

Developmental Risk Group C

Exposure Limits - Developmental

Risk Groups

Switzerland - Occupational

4 mg/m³ STEL [KZGW] (inhalable dust)

Exposure Limits - STELs - (KZGWs)

Switzerland - Occupational

2 mg/m³ TWA [MAK] (inhalable dust)

Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

EU - Occupational Exposure

2 mg/m³ STEL

(2000/39/EC) - First List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - STELs

EU - Occupational Exposure

1 mg/m³ TWA

(2000/39/EC) - First List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

Protection individuelle

Protection respiratoire

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains

Gants en Chloroprène. Temps de percée: > 4 h. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection

individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Risques thermiques

Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement

S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Incolore à légèrement jaunâtre. Clair.
Odeur	Faible.
Point de fusion/ point de congélation:	< 0°C
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	> 100 °C
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	n'a pas de point d'éclair
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	fortement acide
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	complètement miscible (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	> 1
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique Pas d'information disponible.

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses Pas d'information disponible.

10.4. Conditions à éviter

La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.

10.5. Matières incompatibles

Les métaux légers. Corrode les métaux communs. Incompatible avec des bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun raisonnablement prévisible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Acide phosphorique; acide orthophosphorique (CAS 7664-38-2)

Dermal LD50 Rabbit = 2740 mg/kg (JAPAN_GHS)

Inhalation LC50 Rat > 850 mg/m³ 1 h(NLM_CIP)

Oral LD50 Rat = 1530 mg/kg (JAPAN_GHS)

Phosphoric acid, mixed esters with Bu alc. and ethylene glycol (CAS 84962-20-9)

Oral LD50 Rat = 3575 mg/kg (NICNAS)

Corrosion/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire/cutanée

Aucun(e).

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible.

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

Expérience chez l'homme

Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Provoque de graves brûlures.

Propriétés perturbant le système endocrinien Donnée non disponible.

Autres données Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Peut changer le pH de l'eau.

12.2. Persistance et dégradabilité Généralement une neutralisation est nécessaire avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration. Non biodégradable dans l'eau.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Une bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas d'information disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien Pas d'information disponible.

12.7. Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé Eliminer comme des déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales. Code OMoD (Ordonnance sur les mouvements de déchets): 20 01 14 [S].

Emballages contaminés Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification UN 1805

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

8

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID

UN 1805.

Nom d'expédition des Nations unies: ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION.

Classe 8.

Groupe d'emballage III.

Étiquettes ADR/RID 8.

Code de classement C1.

Numéro d'identification du danger 80.

Quantité limitée 5 L.

Quantité exceptée E1.

Catégorie de transport 3.

Code de restriction en tunnels (E).

IMDG

UN 1805.

Nom d'expédition des Nations unies: PHOSPHORIC ACID, SOLUTION.

Classe 8.

Groupe d'emballage III.

Étiquettes IMDG 8.

Quantité limitée 5 L.

Quantité exceptée E1.

No EMS F-A, S-B.

Polluant marin: Non.

IATA

UN 1805.

Nom d'expédition des Nations unies: Phosphoric acid, solution.

Classe 8.

Groupe d'emballage III.

Étiquettes IATA 8.

Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852 (5 L).

Instruction d'emballage (LQ): Y841 (1 L).

Instructions de conditionnement (avion cargo): 856 (60 L).

Navigation fluviale ADN

UN 1805.
Nom d'expédition des Nations unies: ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION.
Classe 8.
Groupe d'emballage III.
Étiquettes ADN 8.
Code de classement C1.
Quantité limitée 5 L.
Quantité exceptée E1.

Autres Informations

Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires

CPID (CH): 886313-26.
Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.
Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.
Classe de stockage 8.

Acide phosphorique; acide orthophosphorique (CAS 7664-38-2)

EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC
Product type: 4

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances
Use restricted. See item 75. (B)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates
Present ([231-633-2])

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances
Present

Phosphoric acid, mixed esters with Bu alc. and ethylene glycol (CAS 84962-20-9)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances
Present

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés

CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)
OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610)

Les principales références bibliographiques et sources de données

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: REACH, ECHA.

Procédure de classification

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

**Libellés des phrases
mentionnées aux sections 2 et 3**

H290: Peut être corrosif pour les métaux.
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Mode d'emploi

Rincer les résidus du produit abondamment avec de l'eau.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.